

9.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'autoriser M. Butler, l'un des Avocats de la Cité, à requérir les services de deux géologues, l'un de l'Université Laval et l'autre de l'Université McGill, et de M. P. W. St. Georges, ingénieur-civil, pour examiner les puits (test pits), faits le long de la tranchée du grand égout de Notre-Dame de Grâce, au point de vue de la géologie et de la construction de l'égout, et pour servir dans une cause de la Cité vs Pelland, et de la cause au civil de Pion vs La Cité et dans les autres causes civiles que la Ville pourra intenter contre les contracteurs des travaux des différentes sections de l'égout, en remboursement de l'indu, et de mettre de côté à cette fin une somme de \$2,000 ex-fonds de réserve.

10.—Soumis un rapport du Surintendant des Marchés, recommandant le transfert du bail de M. Isaïe Pagé, pour l'étal 19-29, Marché St-Antoine, à M. Jacob Cohen.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: D'autoriser ledit transfert.

11.—Soumis un rapport du Surintendant des Marchés, recommandant le transfert du bail de MM. McBride Bros. pour l'étal Nos 7-8 Marché St-Laurent, à M. Louis Berlin.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: D'autoriser ledit transfert.

12.—Soumise une demande de M. A. Papineau, gardien du bain Lévesque, à l'effet de se faire donner un téléphone par la Ville.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: Que le Bureau ne peut faire droit à cette demande.

Adjournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

9.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: To authorize Mr. Butler, one of the City Attorneys, to secure the services of two geologists, one from Laval University and the other from McGill University, and of Mr. P. W. St. Georges, civil engineer, for the purpose of examining the test pits which have been dug along the cut of the main sewer in Notre Dame de Grâce from a geological stand-point and as regards the construction of the sewer and on which are to be based the contentions of the City in re The City vs Pelland, in the civil case of Pion vs The City and in the other civil cases which the City may take against the contractors of the works on the different sections of the sewer, for the refund of the amounts unduly paid and to put aside, for said purpose, a sum of \$2,000, ex-reserve fund.

10.—Submitted a report from the Superintendent of Markets, recommending that Mr. Isaïe Pagé's lease, for stall 19-29, St. Antoine Market, be transferred to Mr. Jacob Cohen.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That said transfer be authorized.

11.—Submitted a report from the Superintendent of Markets, recommending that McBride Bros' lease for stall Nos. 7-8 St. Lawrence Market be transferred to Mr. Louis Berlin.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That said transfer be authorized.

12.—Submitted an application from Mr. A. Papineau, caretaker at the Lévesque bath, asking that the City provide him with a telephone.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the Board cannot grant said request.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.